

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 décembre 2025 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2025 12 15-05- FINANCES - Subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière – Engagement à réaliser les travaux– Création du chemin piétonnier rue des écoles
69670 VAUGNERAY

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/12/2025
En exercice : 33	
Présents : 23	Affichage de la convocation : 09/12/2025
Pouvoirs : 9	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 23/12/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSOIN PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Christian NEUVILLE donne pouvoir à Safi BOUKACEM Sylvain BARCET donne pouvoir à Daniel MALOSSE Isabelle VIDAL donne pouvoir à Jean-Pierre NEMOZ Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA donne pouvoir à Daniel JULLIEN Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne LANSOIN Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Ghislaine FROMM Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil départemental a sollicité la commune pour connaître les dossiers susceptibles de bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

La commune souhaite encourager et sécuriser la circulation des piétons.

Par délibération du 19 mai 2025, le conseil municipal a présenté la demande de subvention pour créer un cheminement piéton qui reliera le réfectoire au secteur de la rue des écoles de 108 ml et 1,80 m de large.

Le montant estimé de l'aménagement est de 14 000 € HT avec un début des travaux durant la période estivale.

Dans sa séance du 14 octobre 2025, la commission permanente du conseil départemental a accordé une subvention de 9 132,00 €.

Il est demandé à la commune de Vaugneray de s'engager à la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ACCEPTE la subvention d'un montant de 9 132,00 € ;

CONFIRME la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

26.12.25

et de la publication en mairie le

26.12.25

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



MAIRIE DE VAUGNERAY
69 (Rhône)